

Paris, le 25 mars 2021

Guislain DAVID
Arnaud MALAISE
Régis METZGER
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP

Monsieur le Ministre,

Afin de lutter contre la propagation du covid, sur avis du Haut Conseil de la Santé Publique, il est demandé aux équipes enseignantes de limiter le brassage entre les élèves de groupes différents. Cette consigne ministérielle est appliquée par les équipes dans les écoles et établissements. Nombre d'entre elles se sont, d'ailleurs, adaptées et ont été obligées de réviser leurs modalités de fonctionnement (organisation des récréations, entrées et sorties, utilisation des salles de cours, ...), afin d'éviter les brassages des élèves entre les différentes classes et ainsi, de limiter au maximum la propagation du virus à l'intérieur des écoles et établissements scolaires.

Aujourd'hui, partout sur le territoire, le nombre insuffisant de titulaires remplaçants, ainsi que leur indisponibilité pour les remplacements de courte durée, font qu'il est impossible de remplacer tous-es les enseignant-es absent-es. Il incombe, alors, aux équipes, d'accueillir les élèves des classes concernées et de les répartir dans les autres classes au mépris du protocole sanitaire du 1^{er} février 2021. Cela n'est pas acceptable. Les élèves et les personnels n'ont pas à supporter les conséquences sanitaires liées au manque de remplaçant-es.

Nous revendiquons depuis de nombreux mois les créations de poste en nombre suffisant pour faire face aux besoins suscités par la crise sanitaire, notamment par le recrutement immédiat des listes complémentaires.

C'est donc pour préserver et garantir la santé des élèves, des familles et celle des personnels, dans le respect du protocole sanitaire et pour dénoncer la défaillance du ministère à assurer la continuité du service public d'éducation que nous appelons les équipes à « ne pas répartir les élèves en cas de non-remplacement de leur enseignant-e absent-e et, à demander aux familles de trouver provisoirement un mode de garde, dans l'attente de la mise à disposition d'un.e remplaçant.e en vertu de la circulaire du 15 mars 2017 ».

Nous vous prions de croire en notre attachement et en la continuité du Service Public d'Éducation.

Pour le Co-secrétariat
Guislain DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. David', with a stylized flourish at the end.

*« Le remplacement constitue une préoccupation majeure pour notre ministère tant les enjeux pour les élèves et les familles sont importants ; la continuité du service public nécessite que tout enseignant absent soit remplacé ».